

## **Pôle de compétitivité Lorrain MIPI « Matériaux Innovants Produits Intelligents » :**

L'université Paul Verlaine intervient activement dans ce projet, dans le cadre de ses nombreuses activités de recherche et d'innovation en Sciences pour l'Ingénieur, Physique, Chimie et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication en liaison avec ses homologues des universités lorraines voisines.

Plus d'une dizaine de laboratoires de l'UPV-M dont la plupart est associée aux grands organismes (CNRS, INRIA), ou fédérée dans la nouvelle fédération de recherche « Génie Industriel, Mécanique, Matériaux -GI2M », représentant un potentiel de 175 chercheurs et enseignants-chercheurs, se consacre à l'activité du Pôle MIPI : LPMM ; LETAM ; LGIPM ; LFM ; LEM/LCSM ; LMOPS ; LCA ; ESE ; LSMCL ; LICM ; LPMD.

## **Contrat quadriennal de développement:**

Dans le volet recherche de son contrat d'établissement l'UPV-M met résolument l'accent sur l'excellence de ses équipes, et l'attractivité de ses laboratoires de recherche, permettant notamment le recrutement de bons doctorants et d'enseignants-chercheurs de très bon niveau.

Une nouvelle structuration approuvée et reconnue par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de La Recherche est présentée dans le nouvel « **Annuaire de la Recherche de l'UPV-M** », édité et largement diffusé en novembre dernier.

Y sont présentés :

- d'une part, **les nouvelles structures fédératives de recherche** que sont : la Fédération de recherche « Génie Industriel, Mécanique, Matériaux -GI2M » regroupant quatre laboratoires messins du domaine, et la « **Maison de la recherche** », future « **Maison des Sciences de l'Homme** » lorraine commune avec l'université de Nancy 2, regroupant pour Metz une douzaine de centres de recherche en Lettres et Sciences Humaines, droit et gestion,
- d'autre part l'ensemble des **29 unités de recherche** (laboratoires ou centres de recherche) de l'université, dont six sont associés au CNRS et deux à l'INRIA.

Cette nouvelle structuration de la recherche messine a été très bien accueillie par notre ministère de tutelle, qui alloue pour les quatre années du contrat (2005 à 2008) une enveloppe financière en augmentation de 20% par rapport au précédent contrat.

Cette augmentation financière est ressentie comme un encouragement au développement de projets nouveaux tels la mise en place en interne de « comités d'évaluation » des centres de recherche, ou la création prochaine d'un « bureau de la vie doctorale » permettant d'aider les étudiants en thèse dans la définition de leurs projets d'études, de mobilité ou projets professionnels

## **Renforcement des partenariats institutionnels :**

l'UPV-M et le Conseil Général de la Moselle ont mis en place une procédure de contractualisation pluri-annuelle, qui a abouti à la signature d'une convention de partenariat quadriennale (2005-2008) regroupant l'ensemble des aides apportées par cette collectivité à l'enseignement supérieur et la recherche. Des financements conséquents (1 126 000€ sur 4 ans) pour l'équipement lourd des laboratoires et le financement de colloques de l'UPV-M devraient permettre le développement de la recherche messine et la promotion de technologies innovantes, notamment dans le cadre du Pôle MIPI.

Une démarche similaire est en phase de réflexion avec le Conseil Régional de Lorraine, actuellement engagé dans ses « Assises de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » où l'UPV-M est très active.

Dans le même esprit, l'Université a signé en décembre 2005 **deux conventions de gestion**, mises en place à titre expérimental avec le **CNRS**, les premières signées pour la circonscription CNRS du Nord-Est : celles-ci ont pour objectif de confier la gestion de l'ensemble des crédits d'une unité mixte de recherche commune à l'université et au CNRS, à un seul des deux établissements. Ainsi, deux conventions ont été mises en place de façon parallèle, l'une pour l'unité LMAM (mathématiques appliquées) gérée par l'UPV-M, l'autre en physique et opto-électronique (unité LMOPS) gérée par le CNRS.

Enfin, **l'université renforce son partenariat avec les universités de Liège, Sarrebruck, et Luxembourg** dans le cadre de la mise en place d'une **école doctorale transfrontalière** dans le secteur Droit, Lettres et Sciences Humaines. Affichant clairement ce projet de création comme une des ses actions prioritaires en matière de recherche, l'UPV-M s'est engagée à financer prioritairement ce type de co-tutelle dans le cadre des campagnes d'allocations de recherche. **Cette école devrait à terme s'intégrer dans le projet de collège doctoral international porté par les quatre universités lorraines dans le cadre de la Charte Sarre-Lor-Lux.**